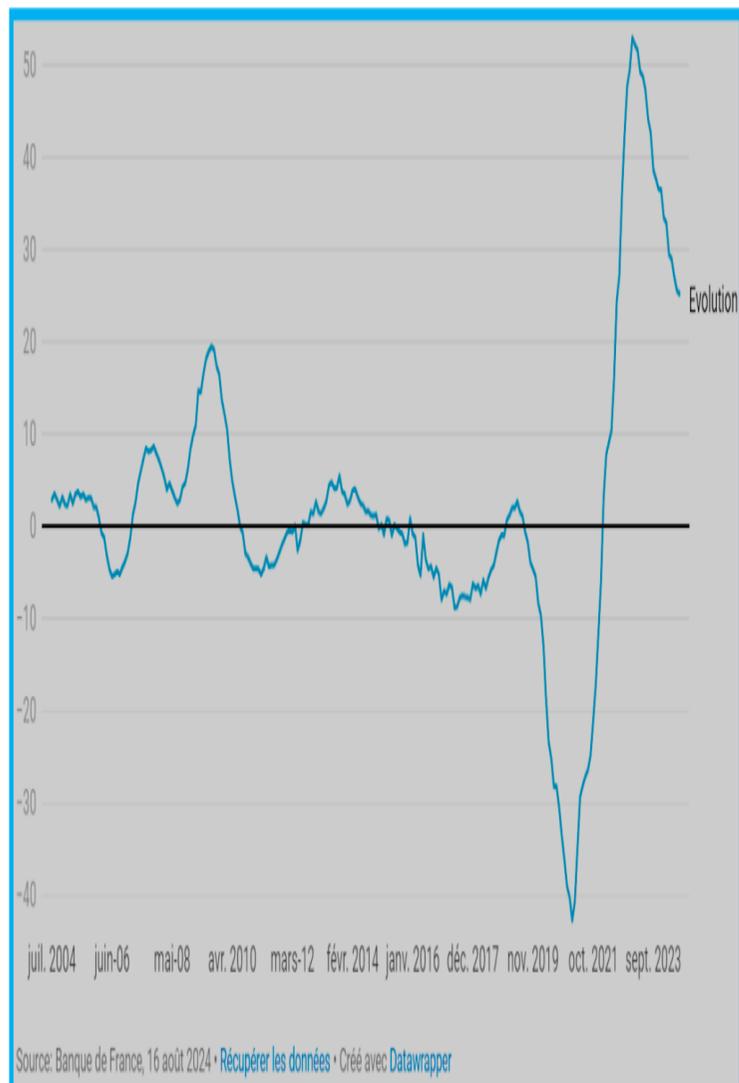


Classe(s) : 1^{ère} / Thème(s) → Cycle de vie de l'entreprise.

Evolution annuelle des défaillances d'entreprises

(En %)



Questions

Q.1. Caractériser l'évolution ci-contre selon la méthode QQQQ-SOU-ROI

En Aout 2024 la **Banque de France** a publié une étude portant sur **les défaillances d'entreprises** entre **Juillet 2004** et **septembre 2023** soit une étude de long terme sur la situation des entreprises en **France**.

Pour cela elle s'est appuyée sur un **graphique** construit à partir de **taux de variation** en %. Ils permettent de souligner le sens de l'évolution de ces défaillances mais surtout le rythme auquel se font ses évolutions.

On soulignera donc le **caractère** plutôt cyclique de ces défaillances qui connaissent des hausses entre 1% et 20 % mais aussi des baisses entre -1 % et jusqu'à -10 % (ex. en 2017) ceci jusqu'à 2019. La forte baisse des défaillances jusqu'à -41 % fin 2019 a été suivie d'une hausse très rapide jamais enregistrée (+50 %) puis un ralentissement marqué au cours de l'année 2023 (seulement +25 %)

Q.2. Justifiez les titres d'articles publiés le même jour (cf. sources ci-dessous) « La progression des défaillances d'entreprises poursuit son ralentissement » et « Hausse préoccupante des défaillances d'entreprises en France ».

Les deux articles publiés en aout 2024 soulignent ensemble la hausse des défaillances. Le **1^{er} titre** met l'accent sur le rythme de l'évolution observée tandis que le **second** ne retient que le sens.

Q.3. Pourquoi ces titres sont-ils compatibles et cependant plus ou moins pertinents si l'on regarde l'ensemble de la période ?

Il est effectivement **compatible** d'observer une hausse en tendance mais également de constater que celle-ci se fait plus ou moins vite.

Cependant souligner uniquement la hausse n'intègre pas qu'en général il y a des retournements récurrents où les hausses sont en général suivies de baisses qui sont précédées d'un ralentissement qu'on peut d'ailleurs observer à partir de 2022 (-26 points de rythme environ)

Q.4. A quel moment du cycle de vie des entreprises se situent ces statistiques ?

Ces données concernent **plutôt la fin** du cycle de vie des entreprises puisqu'il s'agit de situations où une procédure de redressement judiciaire a été prononcée dans un tribunal de commerce ou dans un tribunal de grande instance, à l'encontre d'une entreprise. Cette procédure intervient lorsque l'entreprise ne peut plus faire face à ses dettes. **Cependant** certaines entreprises peuvent connaître une défaillance passagère donc une défaillance ne se traduit pas toujours par une liquidation.

Q.5. Ces entreprises connaissent-elles finalement des problèmes de C.A. ou de bénéfices ?

Le problème peut être initialement un problème de **chiffre d'affaires**, les ventes étant insuffisantes pour couvrir les coûts de production. Lorsque l'entreprise dégage un excédent brut d'exploitation (EBE) donc après avoir payé ses fournisseurs et les salariés elle peut ne pas être capable de faire face à son endettement passé ce qui traduit une insuffisance de rentabilité donc des **bénéfices** trop justes.